

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

**2021 –
RAPPORT
MORAL ET
FINANCIER
– 2022**



RAPPORT MORAL 1

RAPPORT FINANCIER. 9



Rapport moral

Les crises succèdent aux crises, les difficultés s'amoncellent, sans qu'il soit possible dans un tel contexte, de voir poindre l'embellie tant espérée.

L'action syndicale dans cette période se révèle plus que jamais indispensable. Nous l'avions largement éprouvé au cœur de la crise sanitaire, nous le redécouvrons mois après mois. La défense des intérêts de notre secteur au service de l'intérêt général trouve sa force dans le collectif et dans les unions structurelles (USEP-SV) ou conjoncturelles (intersyndicales locales) que nous construisons au niveau territorial ou national. L'espace européen est encore à investir et la mutation écologique qu'il nous faut construire nous y incitera d'évidence.

La liste des difficultés en cours mérite d'être rappelée à ce stade :

- Le secteur est sorti fragilisé des mesures sanitaires restrictives qui se sont succédé depuis 2019. Les reports massifs de spectacles ont produit un double contre-effet : une suroffre, à un moment où le public ne revenait que très partiellement et une surcharge de travail pour les équipes artistiques comme administratives et techniques des lieux.

- Le phénomène de fréquentation en dents de scie fait craindre un problème structurel que nous peinons à analyser et à objectiver à partir de chiffres qui manquent. Les bonnes fréquentations observées pendant cette saison festivalière 2022 sont encourageantes mais pourraient aussi être l'arbre qui cache la forêt. Estimée de manière approximative à environ 25%, la baisse de fréquentation de la saison dernière, également observée dans le secteur du cinéma, nous interpelle quant à notre modèle d'adresse au public.

À ces difficultés post crise sanitaire s'en ajoutent d'autres assez solides avec les collectivités territoriales :

- La relation à certaines collectivités territoriales s'aggrave ici ou là. La crise ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes par le président de la région (près de 4 millions de coupes budgétaires) nous inquiète par la rupture unilatérale des politiques culturelles co-construites entre l'État et les collectivités en général. D'autres collectivités ont également annoncé des mouvements baissiers significatifs. Notre action intersyndicale est en cours dans tous ces territoires.

- Les scènes conventionnées sont aussi l'objet de remises en cause à répétition de la part des nouveaux élus issus des dernières élections municipales (et aussi départementales). Reprises en main « esthétiques », départs forcés, tentatives d'annulations de spectacles, telles sont les formes que prennent ces offensives qui, aussi éparses soient-elles, se multiplient de manière très inquiétante. Les libertés de programmation et de création sont ainsi clairement mises à mal. L'État semble insuffisamment offensif face à ces initiatives, malgré notre action répétée.

- L'inflation galopante des derniers mois va également créer une nouvelle difficulté avec nos partenaires publics. Les coûts de l'énergie explosent ! L'impact sur les lieux est particulièrement élevé et mord sérieusement sur le disponible artistique. Ces conséquences sont également très perceptibles pour les équipes artistiques et entraînent mécaniquement des hausses sur les coûts des cessions. Par ailleurs, les négociations salariales dans notre branche sont plus revendicatives, à juste titre. Cela intervient dans un contexte social plus tendu (surcharge de travail) et dans un moment très singulier de tension sur certains métiers de notre secteur. Les politiques salariales ont

été depuis trop longtemps délaissées par nos partenaires publics. Nous devons agir pour assurer des financements aux hausses légitimes des salaires.

La politique de l'État en matière de culture sonne creux et se concentre sur le totem présidentiel du pass Culture :

- Les ministres passent et rien ne change, si ce n'est le style ! La loi de finances pour 2023 mettra fin aux effets des deux années du « quoi qu'il en coûte », fragilisant inévitablement les opérateurs de service public. La seule priorité budgétaire lisible se concentre sur le pass Culture et ses extensions successives dans le cadre de ce qui est dorénavant appelé « la part collective ». Nos revendications budgétaires, outils d'une vraie politique culturelle, élaborées dans le cadre de notre travail sur le service public de l'art et de la culture, nous occupent fortement à l'automne 2022 dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2023.

- Plus grave, la relation État/collectivités territoriales a été abîmée par le précédent quinquennat et ce que nous évoquons à l'instant en est la conséquence directe. Les élus locaux se détachent des politiques nationales et se comportent, dans le cadre des politiques partenariales, comme des actionnaires qui tirent leur poids de leur part majoritaire, ou non, de financement. La montée en puissance des régions n'est pas non plus indifférente à ce phénomène et nous amène à nous interroger sur les coopérations à réinventer ou sur les velléités de délégation des crédits culture qui se sont manifestées ici ou là.

- La nomination de la nouvelle ministre de la Culture a rassuré dans un premier temps en raison de son parcours personnel. Son positionnement ne suffira sans doute pas dans un gouvernement d'inspiration libérale pour résister aux grands élus locaux, dans le cadre politique actuel d'un gouvernement sans majorité absolue.

- Les annonces gouvernementales en matière de réforme d'assurance chômage font peser des risques réels sur la pérennité et la gouvernance des annexes VIII et X. C'est un sujet d'extrême attention.

- Enfin, les politiques de l'emploi en général peinent à reconnaître les spécificités de notre secteur. La défense du Fonpeps redevient d'actualité et nous avons obtenu à ce jour quelques premières garanties qui demandent à être confirmées dans les prochaines semaines.

- Ce paysage couvert de nuages ne nous empêche pas d'agir et de construire depuis la dernière assemblée générale une stratégie sur le long cours tout en restant réactifs aux différents foyers de crises qui apparaissent.

Une stratégie durable : la mutation écologique

Nous avons réussi à imposer dans le débat politique l'expression du « service public de la culture ». Mieux, nous avons fait vivre cette expression et nous avons adressé aux nouveaux députés siégeant à la commission culture de l'Assemblée nationale, de même qu'à leurs homologues du Sénat, le livret SPAC que nous avons édité. Notre présence lors de l'élection présidentielle a fait vivre cette question et le débat que nous avons organisé dans le cadre de l'USEP-SV avec les représentants des candidats y a contribué. Nous avons développé des réseaux politiques au sein des différents partis et nous sommes aujourd'hui sollicités par tous leurs représentants présents au Parlement (à l'exception du Rassemblement national évidemment). Cette méthode de travail doit nous inspirer des idées nouvelles qu'il faudra faire vivre au cœur des politiques culturelles de service public.

Suite à la dernière assemblée générale de novembre 2021, le bureau a proposé une réorganisation générale des commissions et groupes de travail, et nous avons notamment créé un groupe transversal sur la « transition écologique ». L'idée était clairement d'appliquer la même méthode de travail que celle mise en œuvre dans le cadre du service public de l'art et de la culture. Le travail est en cours et doit déboucher, peut-être pour l'assemblée générale, sur une première contribution.

Au-delà du travail interne en cours, le Syndeac s'est d'ores et déjà engagé dans plusieurs actions tendant à saisir l'enjeu de la mutation écologique pour en faire un marqueur de notre action syndicale :

- Le Syndeac a participé à la dernière AG de Pearle pour préparer celle que la France accueillera en novembre 2022 et que nous avons souhaité thématiquer sur l'enjeu de la transition écologique ;
- Le Syndeac est associé, y compris financièrement, à l'opération « Where to land ? » qui vise à réunir 100 personnalités européennes du spectacle vivant pour formuler des « engagements en faveur de la transition ».

- Le Syndeac, en partenariat avec le Festival d'Avignon, a organisé son grand débat 2022 sur la mise en œuvre de la transition écologique dans le spectacle vivant, événement qui a bénéficié de bonnes retombées dans la presse.

Notre travail doit nous permettre d'assumer une méthode qui active l'émergence de nouveaux imaginaires : la mutation écologique ne saurait en effet se résumer à l'empilement de nouveaux critères techniques ajoutant aux antiennes de la démocratisation les injonctions nouvelles de la décarbonation. Il nous faut aller beaucoup plus loin ! Et les professionnels que nous sommes sont les seuls à pouvoir formuler ces idées nouvelles, en lien évidemment avec les chercheurs et les intellectuels.

La responsabilité de notre secteur est centrale tant lui seul est en mesure d'affronter les enjeux de l'imaginaire ; la mobilisation des artistes et de tous ceux qui les accompagnent doit dépasser la production de solutions techniques pour s'attaquer à la production de ces nouveaux récits, de ce nouveau tissu fictionnel tressé de mille fils narratifs.

Il est urgent de comprendre que dans la mutation en cours, notre politique culturelle est une ressource unique, qui ne saurait se limiter à de la structuration sectorielle, car elle peut, aux côtés de l'Éducation nationale et de la recherche publique, constituer le moteur d'une mobilisation collective des désirs de chacun pour construire un récit projectif recréant de l'élan.

En définitive, l'architecture de nos commissions et groupes de travail pourra éventuellement être revue. La priorité nouvelle en faveur de la mutation écologique bouleverse notre organisation. Cette question, comme celle du service public, est par nature transversale à toutes les autres et mérite une réflexion à cet égard. Le Conseil national pourra en être saisi dans les prochains mois.

Une stratégie réactive : le Parlement et les associations d'élus

LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS

Dans la crise que nous traversons, la relation aux collectivités territoriales a été la priorité de nos priorités. On ne peut pas seulement se mobiliser en opposition à des décisions politiques, il nous faut construire un nouveau cadre de travail. Depuis la dernière assemblée générale, un travail important a été initié en ce sens. Des relations structurelles sont en cours d'élaboration avec l'Association des maires de France (AMF), Régions de France, l'association des maires ruraux de France (AMRF) et France urbaine (qui regroupe les métropoles et les agglomérations). La Fédération nationale des collectivités pour la culture est une relation ancienne et bien installée que nous entretenons. De même, nous échangeons avec la FNADAC, la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles. Manque à l'appel l'Association des départements de France, que nous avons contactée.

Ce travail « institutionnel » de relations publiques a permis d'aboutir à un projet d'un séminaire commun entre les quatre premières associations citées et le Syndeac. Au-delà de la volonté d'afficher un front commun entre collectivités et professionnels face à l'État, il nous semble que ce séminaire pourrait préfigurer une déclinaison territoriale de dialogue entre professionnels et élus. Nous en tirerons les enseignements le moment venu.

Le Syndeac a proposé à l'USEP-SV d'être présent au salon des maires dans le cadre du Congrès annuel de l'AMF. C'est une première dont nous mesurerons l'intérêt à son issue.

Cette meilleure connaissance réciproque doit aussi nous aider à déminer d'éventuelles crises et à construire une relation de confiance qui limite les tentatives de mises en cause des politiques culturelles publiques dont nous parlions en introduction.

LE PARLEMENT

Nous avons souffert, lors du précédent quinquennat, d'une absence de relation suffisante avec les députés. L'absence de tout leadership au Parlement sur les questions culturelles, et a fortiori sur les enjeux de service public, a été un manque majeur. Le travail

que nous avons engagé pendant la campagne des élections législatives, mais également après l'installation des nouveaux députés, doit nous permettre d'y remédier. Nous avons décidé de recourir aux services d'une personne spécialisée dans les relations avec le Parlement: il s'agit de nouer un dialogue constant avec les responsables politiques d'une façon générale et d'être plus efficace dans la défense de nos intérêts. Ce travail, préparé depuis un an, entre dans sa phase opérationnelle. Nous espérons en mesurer les résultats d'ici quelques mois. Le contexte de majorité relative, tant qu'il durera, donne plus de poids aux oppositions que lors de la précédente mandature. C'est aussi une opportunité pour notre syndicat de mieux faire partager ses revendications sur les sujets du budget, de l'organisation des collectivités territoriales et la défense de leur budget, du pass Culture (!), de l'égalité Femme-Homme, de l'éducation artistique et culturelle, et de la mutation écologique dans le spectacle vivant, par exemple.

La poursuite de notre action syndicale quotidienne

L'Union syndicale des employeurs publics du spectacle vivant (USEP-SV) constitue notre intersyndicale dans le cadre de laquelle nous portons de nombreux sujets politiques communs. Enjeux budgétaires, défense de l'organisation des collectivités territoriales, négociation collective sont nos socles de travail quotidien. Nous avons ainsi mené campagne ensemble pour les présidentielles, nous sommes associés pour notre présence au Salon des maires et nous agissons de concert au CNPS dont seul le Syndeac est membre. Des désaccords ont aussi vu le jour entre nous, notamment sur les questions liées au Centre National de la Musique. Notre opposition historique à ce nouvel établissement public trouve ses limites face aux enjeux de financement. Pourtant, le renforcement de notre intersyndicale apparaît de plus en plus nécessaire, notamment dans la perspective des réformes toujours possibles de la représentativité. C'est la raison pour laquelle un chantier commun a été décidé en conseil d'administration en juillet 2022 pour partager nos travaux respectifs sur le service public, et renforcer, par une commission intersyndicale, nos habitudes de travail en commun, au-delà des bureaux de chacune de nos organisations.

La relation aux associations de labels est fluide même si l'articulation des actions des uns et des autres reste toujours à affiner. Un travail en profondeur a été mené autour de l'étude sur la production, lancée par la direction générale de la création artistique (DGCA), et a permis d'aboutir à une contribution syndicale partagée avec tous les labels. La position du secteur et du Syndeac sort renforcée quand, sur des sujets clairement syndicaux, nous savons élaborer des positions communes.

L'action syndicale en faveur de l'égalité Femme-Homme se poursuit et se déploie encore davantage. Grâce au travail des animateurs de ce groupe – Aline César et Édouard Chapot – plusieurs chantiers ont été poursuivis ou engagés :

- Le comptage #saison 2 dont la publication des chiffres est intervenue à l'automne 2022. Sans qu'il soit possible de tirer des conclusions définitives avec seulement deux exercices de comptage, notre méthode s'est précisée et les outils de contrôle ont permis un meilleur retour des théâtres et des festivals. La charte adoptée cette année par l'ACDN en faveur de la parité dans la programmation constitue un signal fort en faveur de l'égalité.

- Un colloque sera organisé en vue de développer une culture commune de la programmation des projets portés par les femmes. La thématique s'est élargie aux enjeux de la représentation de la société française sur les plateaux et dans les signatures des auteurs et des metteurs en scène. Le Syndeac a engagé un travail interne de réflexion qui se poursuivra jusqu'à la fin du prochain mandat en vue de formuler des propositions.

- Notre attention est toujours en veille sur les procédures de nomination. Une lettre ouverte a été adressée à la ministre de la Culture le jour de sa nomination afin de rendre visible le fait que les femmes nommées à la direction d'un label le sont toujours à des labels moins dotés financièrement que ceux pour lesquels les hommes sont nommés.

- Le Syndeac a initié en 2022 une formation relative à la responsabilité de l'employeur dans la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste (VHSS) à destination de toutes les directions des structures adhérentes. Cette formation réalisée par l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au travail a fait le plein dans toutes les régions. Co-organisée avec Profedim et le SNSP, cette action de formation volontaire a été intégralement financée par ces trois syndicats. Elle constitue une action forte dans la lutte contre les VHSS et doit être suivie, à l'initiative des directions, d'une formation

pour tous les salariés de nos entreprises, dans le cadre des plans de formation proposés par l'AFDAS.

- Une attention très forte sur l'accès aux moyens de production des équipes artistiques dirigées par les femmes reste nécessaire. Le groupe de travail, avec celui des équipes artistiques, permet de rester mobilisés sur ce point essentiel.

Les équipes artistiques sont très organisées dans le cadre de leur groupe de travail. Elles ont assuré la présence de leurs représentants dans l'essentiel des groupes de travail transversaux (SPAC / transition écologique / évaluation / production, etc.) et ont été très impliquées dans le travail relatif à la contribution syndicale sur la production. Le suivi des annonces budgétaires faites suite à la réforme des aides est nécessaire. Les équipes artistiques ont également été très présentes dans le cadre des délégations régionales, et notamment dans le suivi de la mise en œuvre des plans de relance.

Le plan en faveur de la danse, co-élaboré avec les associations de labels chorégraphiques, Chorégraphes associé.e.s et LAPAS, a été finalisé et une synthèse a été réalisée. Des discussions parfois difficiles ont eu lieu avec la DGCA, mais la possibilité de présenter ce travail à l'ensemble des Drac nous a été faite. La diffusion de ce travail est à poursuivre, notamment auprès des collectivités territoriales. Dans le cadre de notre action auprès des parlementaires, le Syndeac ne manquera pas de mettre en avant ce travail commun pour rappeler les enjeux de la diversité artistique, ferment du service public.

La place des adhérents « musique » dans le Syndeac constitue un axe syndical que nous entendons renforcer et l'année qui s'achève est bien engagée dans cette direction. Le groupe de travail rassemble tous les mois une dizaine d'adhérents composés de festivals et de quelques scènes pluridisciplinaires. La volonté de chercher d'autres adhérents pour élargir ce cercle est nécessaire à l'affirmation de l'importance de la création musicale dans les scènes pluridisciplinaires. Très concentré dans un premier temps, autour des enjeux du CNM et de l'articulation des positions dans le cadre de l'USEP-SV, le groupe de travail entend développer d'autres chantiers. En lien avec l'ASN (Association des scènes nationales) qui mène actuellement une étude sur la place de la musique dans les scènes nationales, la volonté de s'inspirer du « plan danse » pour élaborer un « plan musique » se fait jour. Le souhait de mener également une enquête indépendante sur les fonctionnements (et les dysfonctionnements) du CNM est également en cours de réflexion.

Le groupe de travail consacré à la circulation internationale des artistes et des œuvres a démarré son travail d'audition. Son calendrier de formulation de propositions est à plus moyen terme (objectif AG 2023). De même pour celui consacré à **l'évaluation** qui se réunit très régulièrement, avec une forte implication de ses membres et qui formulera également des recommandations en 2023.

L'étude sur la production. Le ministère de la Culture, à l'initiative de la DGCA, a lancé en fin d'année 2021 une étude sur la production dont elle a confié la réalisation au cabinet Kanju. D'abord lancée dans une précipitation certaine, la nouvelle vague de Covid a eu raison du calendrier initial. À aucun moment le Syndeac n'a été sollicité par le cabinet Kanju alors même que des auditions et des contributions étaient sollicitées par un certain nombre de nos adhérents – ce que nous avons évidemment dénoncé avec force dans le cadre du Conseil national des professionnels du spectacle (CNPS). Le ralentissement du calendrier a permis de mettre en place une méthode plus concertée et c'est ainsi que le syndicat a engagé un travail en profondeur à la suite de la remise du rapport Kanju. La contribution syndicale partagée avec les équipes artistiques et tous les labels a pu être adressée à la DGCA. La position du Syndeac sort renforcée quand, sur des sujets syndicaux de cette importance, nous savons élaborer des positions communes. Au moment de l'écriture de ce rapport moral, les pistes de travail ne sont pas connues; le Syndeac restera très vigilant tant ce sujet est le cœur d'un nouveau modèle qu'il nous faut édifier. La position des professionnels sur ce sujet est déterminante et les meilleures intentions de l'administration ne sauraient suffire. Le Syndeac a exigé que des délais soient assurés entre la présentation d'orientations politiques par le ministère et la concertation dédiée à mener dans le cadre du CNPS. Nous avons obtenu l'assurance d'un CNPS plénier consacré à ce sujet.

La crise en Auvergne-Rhône-Alpes a été particulièrement suivie par le bureau, Fabienne Chognard, déléguée régionale, et Joris Mathieu, tous deux membres du bureau. Le Syndeac a été en première ligne de la mobilisation, avec notre intersyndicale USEP-SV élargie à la plateforme régionale. Courriers, manifestations, et nombreux rendez-vous politiques et syndicaux ont été et seront encore menés autant que nécessaire. Cette attaque très forte contre les politiques culturelles est menée par celui qui ne cache plus ses intentions présidentielles pour 2027. Au-delà même de l'enjeu régional de cette bataille, c'est la logique de la co-construction des politiques culturelles qui est posée.

La négociation sociale dans le cadre de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) s'est déroulée de façon assez intense et dans un contexte de dialogue retrouvé avec les organisations de salariés. Plusieurs accords ont été signés en 2022. On citera ici les deux accords les plus importants: celui sur la négociation annuelle obligatoire sur les salaires et un accord créant un nouveau titre dans la convention collective sur la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste. La prochaine hausse du SMIC annoncée par le Gouvernement provoquera de fait une nouvelle négociation salariale tandis qu'un calendrier social est en cours d'élaboration.

Malgré ce bon climat à la table des négociations, le conflit avec le Syndicat français des artistes - CGT concernant l'emploi artistique dans les Centres dramatiques nationaux reste totalement d'actualité, l'audience étant fixée à la toute fin de novembre 2022. Cette duplicité à laquelle nous sommes constamment confrontés entre la fédération CGT qui sollicite des actions communes dans un contexte de gravité certaine, et le syndicat SFA qui poursuit une offensive sans issue, ne cesse de nous interpeller.

Conclusion : s'élargir et se transformer encore !

Nous sommes à un moment absolument charnière de l'histoire des politiques culturelles. L'absence de vision stratégique de l'État et son incapacité à coordonner efficacement toute politique interministérielle en faveur de la culture font peser des dangers réels sur les masses budgétaires disponibles, en particulier celles des collectivités territoriales. La tentative d'émancipation de ces dernières des stratégies nationales en faveur d'une culture de service public, nous alerte encore davantage. Notre action avec les associations d'élus entend le traiter, mais une lame de fond menace et il nous faut l'anticiper. Les professionnels que nous représentons sont les seuls à pouvoir réinventer nos outils et notre adresse à la population. Le chantier que nous avons engagé dans le cadre du service public de l'art et de la culture en a défini une ligne de force; les discussions en cours autour de la production, dans un calendrier gouvernemental qui peut tout faire chavirer constituent un sujet majeur pour l'avenir de notre secteur. Notre unité à cet égard est absolument impérative pour garantir un rapport de force favorable. La mutation écologique, dont nous nous saisissons, nous offrira en écho avec le sujet de la production la capacité à formuler des engagements et des revendications issues de nos pratiques professionnelles et de notre vision d'un futur souhaitable. Tout cela conforte l'importance absolue de poursuivre les chantiers prospectifs qui nous permettent de ne pas toujours subir l'agenda politique.

Notre puissance réside dans notre unité. C'est la leçon de la crise sanitaire! Elle doit et elle peut se renforcer encore. Plusieurs questions nous seront posées et devront être débattues:

- La formation contre les VHSS que nous avons mise en œuvre et le séminaire dont nous avons pris l'initiative avec les associations d'élus, constituent des signaux de ce que nous pourrions faire de façon plus systématique: construire un outil de formation à destination de nos adhérents pour leur donner plus de puissance professionnelle et plus de forces syndicales.

- Les enjeux de la représentativité syndicale ne peuvent rester en l'état. Notre éclatement en 4 syndicats, même regroupés dans une fédération, ne produit pas d'effets sur la représentativité. Le regroupement en cours dans les syndicats de spectacle privé doit nous interpeller. Là aussi, il faut nous en saisir sans perte de temps.

Nous pouvons encore renforcer notre base en accueillant une plus grande diversité d'équipes artistiques; par ailleurs, l'absence des théâtres nationaux – pour des raisons historiques liées aux conventions collectives! – s'est nettement révélée pendant la crise sanitaire. Il serait utile d'y réfléchir. Quant à la question des bureaux de production, elle est toujours en débat et sera soumise au Conseil national.

Le Syndeac doit encore renforcer son militantisme régional. Des moyens nouveaux seront mis en œuvre pour accompagner ce mouvement, mais l'âme militante reste absolument nécessaire au travail local, et cela ne peut se concevoir seulement en temps de crise. La puissance de la réaction contre Wauquiez en Auvergne-Rhône-Alpes n'a d'égale que notre insuffisante mobilisation hors temps de crise. Nous sommes tous débordés par les activités de nos lieux et compagnies, et pourtant, la fragilité institutionnelle qui nous menace, implique de notre part une permanence de l'action syndicale. Nous vous demanderons par exemple, d'entretenir les relations avec les parlementaires républicains de vos circonscriptions, ce qui est une façon très concrète et facile d'agir, utile en cas de crise, voire pour l'éviter.

Plus que jamais, nous devons faire comprendre aux élus de la nation que nous sommes une partie de la solution à la crise démocratique qui menace de plus en plus. L'abstention d'une part, et le vote d'extrême droite d'autre part, impliquent de tous les citoyens engagés qu'ils n'oublient pas pendant cinq ans que le danger est à nos portes. Après, il sera trop tard. Nous en serons tous comptables.

Pour le Bureau,
NICOLAS DUBOURG
Président du Syndeac



Rapport financier

Compte de résultats 2021

Compte tenu de la période que nous traversons mais aussi de la réorganisation des budgets du syndicat, nous avons décidé de faire évoluer la présentation de nos documents financiers. Afin de vous permettre d'avoir une vision un peu plus large, nous avons maintenu dans ces tableaux le « réalisé 2019 » - qui était un peu particulier en raison de l'acquisition de nos locaux - mais représentatif des budgets antérieurs.

PRODUITS 2021

Le total des produits s'élève à 1 542 311,49 €, en hausse notable par rapport à l'an passé (+ 159 385 €). Les cotisations des adhérents s'élèvent à 1 089 721,74 €, cette année encore en hausse de près de 19 500 € par rapport à 2020. Les autres ressources se structurent toujours entre la subvention annuelle versée par la DGCA de 30 000 €, la contribution du Fonds Commun d'Aide au Paritarisme (FCAP), qui augmente notablement en 2021 avec 398 235,37 €, soit 138 345 € de plus par rapport à 2020, sans qu'il soit possible d'en tirer des conséquences pour l'avenir, cette ligne étant tributaire de la situation globale de l'emploi dans le secteur.

CHARGES 2021

À l'instar de la situation tous secteurs confondus, la modification des modes de travail et l'utilisation de la visioconférence ont totalement modifié nos charges habituelles en limitant notablement les déplacements. De même, le travail de communication et le travail spécifique de documentation ont exonéré le syndicat de dépenses liées à des missions confiées antérieurement à des prestataires, comme les frais d'études. Ainsi, les charges de cette année, avec 944 344,85 €, sont du même ordre que celles de 2020.

SERVICES EXTÉRIEURS

Le total des services extérieurs s'élève à 186 427,57 € et autres services extérieurs à 115 439,42 €. Les montants de 2019 étaient majorés du fait de l'acquisition, des commissions d'achat, des frais de missions d'avant le confinement et de frais d'études (779 780,52 €). Les déplacements réapparaissent, mais à un degré moindre, et le budget du syndicat, maintenant recentré, permet le financement d'actions syndicales en propre, telles les publications (*SPAC et Parité*) et a permis d'engager une collaboration avec une attachée de presse.

CHARGES DE PERSONNEL, SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les charges de personnels sont moindres en 2021 avec 572 073,32 € contre 652 824,69 € en 2020. Elles comprennent encore le versement d'indemnités pour rupture conventionnelle, il n'a pu être procédé aux remplacements qu'en début 2022.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le résultat net de 2021 est donc bénéficiaire de 597 966,64 €, compensant définitivement ainsi la situation exceptionnellement déficitaire dû à l'acquisition et participant à la reconstitution des réserves du syndicat, avec un solde de report à nouveau en fin d'exercice de + 1 775 054,23 €.

L'actif net au 31 décembre 2021 s'élève à 4 442 511 €.

Budget prévisionnel pour 2022

Le budget prévisionnel a été adopté par le Conseil national le 13 juin 2022.

Construit dans le cadre d'une véritable stratégie syndicale, ce budget permet de dégager des moyens en faveur de nos priorités politiques et syndicales. En l'occurrence, nous poursuivons la publication des chiffres des programmations femmes / hommes dans notre secteur. Nous souhaitons inscrire ces dépenses de façon pérenne.

Nous programmons la dépense (mutualisée dans le cadre de l'USEP-SV) pour les formations à destination des adhérents dans toutes les régions de France, sur la responsabilité de l'employeur dans la lutte contre les violences et le harcèlement sexuelles et sexistes.

De même, en 2022, nous sommes partenaires de Where to land, et, dans le cadre de l'USEP-SV, nous participons au salon des Maires.

Nous vous rappelons, en outre, que le Syndeac prend à sa charge la dépense de la défense collective dans le cadre de l'appel déposé par le SFA sur l'application de l'accord de 2003, ainsi que contre une nouvelle attaque sur la réglementation en matière de TVA applicable dans notre secteur.

En 2022 nous poursuivons le changement de la base logicielle générale du syndicat qui nous permettra une amélioration du service aux adhérents, un partage plus efficace tant pour les délégations régionales que pour les groupes de travail; nous bénéficierons également d'une gestion optimisée du règlement des cotisations.

Enfin, nous renforçons nos modalités de travail vis-à-vis de la presse avec la poursuite de la collaboration entamée en 2021 avec notre attachée de presse, et nous engageons un nouveau travail en direction des assemblées parlementaires avec le recours à une prestation dédiée.

Les charges et produits d'exploitation pour 2022 ont ainsi été estimés avec prudence à 1 371 000 €.

ANALYSE DU BILAN

POSTES	2021	2020	2019	2018
A/ IMMOBILISATIONS NETTES	3 184 006	3 183 313	3 182 863	195 925
Capital souscrit ou fonds associatif				
+ Réserves				
+ Report à nouveau	1 177 088	784 676	1 072 543	1 072 667
+ Résultat de l'exercice	597 967	392 412	-287 868	-124
+ Subventions d'investissements nettes				
B/ TOTAL DU CAPITAL PROPRE	1 775 054	1 177 088	784 676	1 072 543
Provisions pour risques et charges	13 799	20 823	24 146	23 527
+ Provision pour dépréciation actif circulant				
+ Emprunts bancaires à plus d'un an	2 454 924	2 611 566	2 767 032	
+ Autres emprunts à plus d'un an				
+ Avances conditionnées à plus d'un an				
- Charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ TOTAL DES AUTRES CAPITAUX	2 468 723	2 632 389	2 791 178	23 527
D/ FINANCEMENT STABLE = (B + C)	4 243 777	3 809 477	3 575 854	1 096 070
E/ FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)	1 059 771	626 164	392 991	900 145
Stocks				
+ Subventions à recevoir				
+ TVA				
+ Autres créances	286 816	198 705	245 773	257 086
+ Charges constatées d'avance	8 954	12 732	12 743	59 551
F/ TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	295 770	211 437	258 516	316 637
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS	295 770	211 437	258 516	316 637
Acomptes et avances dont les abonnements				140
+ Dettes fournisseurs	102 787	54 378	90 264	117 555
+ Dettes financières				
+ Dettes sociales et fiscales	95 719	143 212	110 346	110 479
+ Emprunts à moins d'un an	158 465	156 538	156 524	
+ TVA à régler				
+ Autres dettes	228	188	2 962	2 525
+ Produits constatés d'avance				
G/ TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	357 199	354 316	360 096	230 559
H/ BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (F - G)	-61 429	-142 879	-101 580	86 078
Valeurs mobilières de placement				
+ Disponibilités	962 734	612 505	338 047	814 233
- Concours bancaires				166
I/ TRÉSORERIE	962 734	612 505	338 047	814 067
TOTAL ACTIF	4 442 511	4 007 254	3 779 426	1 326 796
TOTAL PASSIF	4 442 511	4 007 254	3 779 426	1 326 796

COMPTE DE RÉSULTAT 2019, 2020 & 2021 PRÉVISIONNEL 2022 ET 2023

	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel	2023 prévisionnel
CHARGES					
60 - ACHATS					
604100 Achat espace communication	0,00	0,00		75 000,00	80 000,00
606110 Achat électricité	6 742,64	5 629,06	5 504,40	7 000,00	7 000,00
606300 Fournitures d'entretien	425,67	2 053,93	964,94	2 500,00	2 500,00
606400 Fournitures administratives	4 974,12	2 253,47	1 101,98	5 000,00	5 000,00
Sous-total	12 142,43	9 936,46	7 571,32	89 500,00	94 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS					
613200 Location locaux et charges SCI CAP 12 & ext.	170 418,65	54 000,00	113 328,08	144 000,00	144 000,00
613500			3 930,94		
613510 Location photocopieur, machine à affranchir	18 242,20	12 531,43	11 282,08	3 000,00	3 000,00
614000 Charges locatives & Co-propriété	17 094,46		6 632,58		
615500 Entretiens/mobilier	5 746,68	2 368,48	1 091,40	1 000,00	1 000,00
615612 Maintenance informatique	18 387,34	23 794,65	31 251,22	25 000,00	25 000,00
615613 Maintenance fax, copieurs, téléphone, matériel technique	10 367,33	6 381,25	1 684,10	5 000,00	5 000,00
615620 Ménage Arcade	20 742,51	13 985,87		0,00	0,00
616000 Primes d'assurance	4 503,02	1 291,45	1 399,78	1 500,00	1 500,00
617000 Etudes et recherches	31 200,00	12 720,00		50 000,00	50 000,00
618300 Documentation artistique et technique	11 918,36	14 708,13	13 303,39	18 000,00	18 000,00
618500 Frais de colloques, séminaires	1 479,94	2 400,00	2 524,00	20 000,00	20 000,00
Sous-total	310 100,49	144 181,26	186 427,57	267 500,00	267 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
621400 Personnel extérieur à l'entreprise	2 588,25	2 940,00	0,00	15 000,00	20 000,00
622100 Commission achat	159 000,00				
622610 Honoraires avocats	1 656,00	2 850,00	15 374,40	35 000,00	35 000,00
622620 Honoraires administratifs	24 720,00	19 860,00	26 992,00	21 000,00	21 000,00
622640 Autres honoraires	26 671,14	7 890,16	8 562,00	20 500,00	26 000,00
622700 Frais d'actes	15 908,57	4,79	4,71	100,00	100,00
623100 Annonces et insertions	77,00	1,50	0,00	100,00	100,00
623400 Cadeaux	217,10	200,00	32,55	300,00	300,00
623500 Catalogue, imprimés, et imprimeurs	2 868,00	3 151,50	16 050,17	4 500,00	4 500,00
623620 Site internet	11 910,00			10 000,00	10 000,00
623800 Pourboires, dons	110,00	150,00		100,00	200,00
624800 Transports administratifs	663,46	240,00	206,40	400,00	400,00
625120 Voyages élus, repr. Inst., perso qual. et intervenants	22 559,69	7 630,41	13 638,86	25 000,00	25 000,00
625130 Voyages permanents	13 171,38	2 311,46	487,28	15 000,00	15 000,00
625500 Frais et déménagement	11 071,51	0,00	0,00	0,00	0,00
625610 Missions	170,65	440,78	1 349,59	5 000,00	5 000,00

		2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel	2023 prévisionnel
625700	Réceptions	1 287,93	1 565,67	10 796,19	3 000,00	3 000,00
625703	Mission réception élus (repas, hôtel et défraiements)	29 685,74	8 364,70	1 153,87	33 000,00	33 000,00
625704	Missions réception permanents (hôtels et défraiements)	19 049,40	3 340,12	2 254,20	20 000,00	20 000,00
625706	Missions réceptions Avignon	2 761,50	0,00	2 400,00	6 000,00	6 000,00
625707	Missions réceptions Rep. Instances & Pers. qualif.	791,40	297,20	72,00	1 500,00	1 500,00
626000	Poste: frais machine à affranchir et routeur	5 451,96	4 283,69	4 465,17	5 000,00	5 000,00
626500	Téléphone, internet, fonctionnement	7 685,88	11 813,55	5 856,74	13 000,00	13 000,00
627000	Services bancaires et assimilés	6 967,39	1 224,81	1 238,57	1 500,00	1 500,00
627800	Autres frais et commissions	97 265,00	0,00		0,00	0,00
628000	Cotisations	4 903,20	4 152,20	3 988,72	5 000,00	5 000,00
628300	Frais formation	0,00			5 000,00	5 000,00
628500	Frais recrutement	467,88		516,00	0,00	0,00
	Sous-total	469 680,03	82 712,54	115 439,42	245 000,00	255 600,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILÉS						
631100	Taxe sur les salaires, participation à la formation cont.	30 946,79	33 261,21	27 343,00	36 000,00	36 000,00
635100	Impôt Taxe d'habitation	969,00	981,00		1 000,00	1 000,00
635400	Droit d'enregistrement et timbres	150 125,00				
	Sous-total	182 040,79	34 242,21	27 343,00	37 000,00	37 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL						
641100	Salaires bruts	425 210,29	441 572,94	369 390,95	405 000,00	440 000,00
641200	Congés payés, jours de forfait jour	3 242,00	-17 686,00	-2 610,00	4 500,00	4 500,00
641410	indemnités licenciement	0,00	50 307,08		41 000,00	0,00
641420	Indemnités transport	3 929,77	3 524,72	3 358,80	5 000,00	3 800,00
641430	Indemnités allocation formation	0,00	3 957,69		4 000,00	4 000,00
641440	Tickets restaurant	8 790,69	6 457,41	8 390,64	10 000,00	7 000,00
641460	Gratifications stages	0,00		3 024,74	2 000,00	7 500,00
641480	Indemnité transactionnelle	0,00			0,00	0,00
641490	Indemnité rupture conventionnelle	2 338,05		40 294,90	0,00	0,00
645/648	Charges sociales	170 533,65	164 690,85	150 223,29	190 000,00	195 000,00
	Sous-total	614 044,45	652 824,69	572 073,32	661 500,00	661 800,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
651600	Droit d'auteur	1 135,01	1 913,92	3 690,58	2 000,00	2 100,00
651610	Droits d'auteur graphiste	8 532,00			10 000,00	10 000,00
654400	Pertes créances irrécouvrables	11 846,94	26 472,85	5 659,36	15 000,00	20 000,00
	Sous-total	21 513,95	28 386,77	9 349,94	27 000,00	32 100,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES						
661100	Intérêts emprunt immobilier	3 202,21	16 654,49	15 686,89	17 000,00	17 000,00
	Sous-total	3 202,21	16 654,49	15 686,89	17 000,00	17 000,00

	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel	2023 prévisionnel
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
671000 Charges exceptionnelles	53 728,70	9,60		0,00	0,00
672000 Charges except.s/exerc.ant.	822,00		5 500,00	0,00	0,00
675200 Valeur cession immo	0,00			0,00	0,00
Sous-total	54 550,70	9,60	5 500,00	0,00	0,00
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
681110 Dot.amort.immos corp. / incorp.	6 695,79	6 683,60	4 900,39	9 000,00	9 000,00
681120 Dot. amortissement travaux aménagement	0,00			0,00	0,00
681740 Dot prov dépréc.créances clients	13 574,00	14 621,10		17 000,00	17 000,00
695000 Impôts sur les sociétés	367,00	261,00	53,00	500,00	500,00
Sous-total	20 636,79	21 565,70	4 953,39	26 500,00	26 500,00
TOTAL DES CHARGES	1 687 911,84	990 513,72	944 344,85	1 371 000,00	1 392 000,00
PRODUITS					
SUBVENTIONS					
741800 Subv Ministère & Autres	30 000,00	30 000,00	33 000,00	30 000,00	30 000,00
Sous-total	30 000,00	30 000,00	33 000,00	30 000,00	30 000,00
AUTRES PRODUITS					
751000 FCAP	306 105,76	259 890,06	398 235,37	250 000,00	260 000,00
Sous-total	306 105,76	259 890,06	398 235,37	250 000,00	260 000,00
COTISATIONS					
756000 Cotisations	1 053 928,41	1 070 276,43	1 089 721,74	1 090 000,00	1 100 000,00
Sous-total	1 053 928,41	1 070 276,43	1 089 721,74	1 090 000,00	1 100 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS					
767000 Produits nets sur cessions de VMP	0,00	0,00		0,00	0,00
768000 Autres produits financiers	2 920,48	2 140,96	604,46	1 000,00	2 000,00
Sous-total	2 920,48	2 140,96	604,46	1 000,00	2 000,00
72 - PRODUITS EXCEPTIONNELS					
772000 Produits except exercice antérieur	268,00		2 973,19	0,00	0,00
775200 Produits cession immo corp	0,00			0,00	0,00
778000 Autres produits exceptionnels	527,38	1 448,02	613,41	0,00	0,00
Sous-total	795,38	1 448,02	3 586,60	0,00	0,00
78 - REPRISES ET TRANSFERT DE CHARGES					
781500 Rep.prov.retraite, risque & charges	0,00	3 323,00	7 024,00	0,00	0,00
781740 Rep prov deprec. créances	5 308,40	13 574,00		0,00	0,00
791000 Transfert de charges	985,79	2 273,27	10 139,32	0,00	0,00
Sous-total	6 294,19	19 170,27	17 163,32	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS	1 400 044,22	1 382 925,74	1 542 311,49	1 371 000,00	1 392 000,00
RESULTAT	-287 867,62	392 412,02	597 966,64	0,00	0,00
MONTANT DU REPORT À NOUVEAU DEDUIT OU AJOUTÉ	-287 867,62	392 412,02	597 966,64		
SOLDE DU REPORT A NOUVEAU EN FIN D'ANNÉE	784 675,57	1 177 087,59	1 775 054,23		



Édité à 300 exemplaires par le Syndeac

Syndicat national des entreprises
artistiques et culturelles
20, rue Saint-Nicolas 75012 Paris

Novembre 2022
ne peut être vendu

ISSN 2497-1839

Directeur de publication : Nicolas Dubourg

Design graphique : atelier YOUPI

Impression : Edgar sur papier Fedrigoni
Freelife Cento, certifié FSC 100% recyclé



Syndeac

20, rue Saint-Nicolas

75012 Paris

01 44 53 72 10

contact@syndeac.org

www.syndeac.org